

Etat au 15 septembre 2020

Validité

Le présent concept de protection est destiné au déroulement de la Bilac qui aura lieu le 19 septembre 2020, ceci en relation avec les mesures de protection destinées à la maîtrise de la pandémie de COVID-19.

Le concept est actualisé en permanence, selon les directives actuelles en liaison avec la pandémie de COVID-19. La version actuelle se trouve sur notre site Web www.bilac.ch.

Situation initiale

- Depuis le 22 juin 2020, les manifestations jusqu'à 1000 personnes sont à nouveau autorisées sous réserve.
- Pour la Bilac 2020, nous comptons avec 350 participants, 50 bénévoles et 50 accompagnants. 80% d'entre eux se rendront après la manifestation sous la tente de restauration.
- La règle de distance de 1,5 m ne pourra pas être respectée dans les domaines suivants:
 - lors de la mise à l'eau (équipage et bénévoles, délai bref)
 - durant la course (max. 9 personnes à bord)
 - lors du débarquement (équipage et bénévoles, délai bref)

Principes d'ordre supérieur

La déléguée COVID pour la Bilac 2020 est Madame Annette Stampfli, Rue du Stand 172, 2502 Bienne (076 605 86 96; ann.stampfli@passgenau.ch)

- A aucun moment ne doivent se trouver **plus de 1000 personnes** sur les sites de départ ou d'arrivée. Cette limite supérieure peut varier en fonction du **canton** concerné.
- Les **mesures de distanciation et d'hygiène** doivent être respectées en tout temps. Le port du masque de protection est obligatoire si la règle de distance de 1.5 m et de 15 minutes ne peuvent pas être respectées et lorsque le concept spécifique au sport ne le permet pas explicitement.
- **Les coordonnées** de toutes les personnes présentes sur le site doivent être saisies (voir annexe).
- Dans les clubhouses de la Société Nautique Etoile Bienne (SNEB) et du Seeclub Biel (SCB), de même que sur le terrain du camping TCS de Soleure, les concepts de protection spécifiques de ces organisations sont applicables.
- Les personnes présentant des symptômes de COVID-19 restent à la maison.

1. Infrastructure/Organisation de la manifestation

- **Site de départ**

Affichage: des affiches rendent attentifs aux règles de distanciation et d'hygiène, particulièrement aux points stratégiques.

Remise des dossards: des marquages au sol seront apposés (1,5 m) et du désinfectant sera mis à disposition. Les bénévoles sont tenus de porter des masques de protection.

Toilettes: il ne sera commandé que des toilettes mobiles avec eau courante. Des marquages au sol seront apposés (1,5 m) et du désinfectant sera mis à disposition devant les toilettes mobiles.

A Soleure, les toilettes du campings TCS peuvent être utilisés. Les règles du TCS sont applicables.

Mise à l'eau: des masques de protection seront mis à disposition des bénévoles.

- **Site d'arrivée**

Affichage: des affiches rendent attentifs aux règles de distanciation et d'hygiène, particulièrement aux points stratégiques.

Débarquement: des masques de protection seront mis à disposition des bénévoles.

Site de Bienne

Toilettes: les toilettes de la SNEB et du SCB ne sont à disposition que de leurs propres membres. Des toilettes mobiles supplémentaires avec eau courante seront mis à disposition. Des marquages au sol seront apposés (1,5 m) et du désinfectant sera mis à disposition devant les toilettes mobiles.

Douches: les règles de la SNEB, resp. du SCB sont applicables.

Vestiaires: 2 tentes supplémentaires (5 x 5 m) seront érigées sur le site d'arrivée afin de d'alléger les vestiaires de la SNEB et du SCB.

Site de Soleure

Toilettes: les toilettes du camping TCS sont à disposition. Les règles du TCS sont applicables. Des toilettes mobiles supplémentaires avec eau courante seront mis à disposition. Des marquages au sol seront apposés (1,5 m) et du désinfectant sera mis à disposition devant les toilettes mobiles.

Douches: les douches du camping TCS sont à disposition. Les règles du TCS sont applicables.

Vestiaires: 2 tentes supplémentaires (5 x 5 m) seront érigées sur le site d'arrivée afin de d'alléger les vestiaires du TCS

Retour des dossards: des marquages au sol seront apposés (1,5 m) et du désinfectant sera mis à disposition. Des masques de protection seront mis à disposition des bénévoles.

Remise des T-Shirts: des marquages au sol seront apposés (1,5 m) et du désinfectant sera mis à disposition. Des masques de protection seront mis à disposition des bénévoles.

Restauration: des parties du concept de protection de la branche de la gastronomie doivent être pris en compte pour l'exploitation de la cantine

- malgré le nombre de participants présumés clairement réduit (en raison de la pandémie et des Championnats Suisses se déroulant en même temps), nous conservons la même taille de tente et le même nombre de tables que l'année précédente.
- aux postes auxquels la distance minimale de 1,5 m ne peut pas être respectée (p. ex. caisse, distribution de nourriture ou de boissons), les bénévoles sont soumis au port du masque de protection. Pour les autres bénévoles, des masques de protection sont mis à disposition.
- des gants seront mis à disposition.
- les surfaces de travail seront nettoyées en permanence (plusieurs fois durant la manifestation) et désinfectées le cas échéant.
- production du ravitaillement : les places de travail seront adaptées de telle manière que les règles de distanciation puissent être respectées (2 grills, stand de bière avec 2 personnes, etc.)
- distribution du ravitaillement : dans les queues d'attente, le respect de la distance minimale de 1,5 m doit être observée (marquage au moyen de piquets)

Nous rendons attentifs nos hôtes qu'entre les différents groupes une distance minimale de 1,5 m doit être respectée.

Plus de 300 rameurs se sont inscrits. Nous allons diviser les festivités à Bienne en deux zones autonomes (secteur bleu et secteur jaune).

A Soleure (max. 100 personnes/groupe), la tente devra être divisée en 3 ou 4 zones. Nous maintiendrons toutefois deux files de distribution du ravitaillement.

- **Parcours**

Des masques de protection seront mis à disposition des personnes se trouvant sur les bateaux de sauvetage (en plus d'une réserve pour les éventuelles personnes secourues).

- **Transfert par bus pour Neuchâtel**

Le port du masque de protection est obligatoire dans le bus organisé par le CO (rapatriement à Neuchâtel).

2. Personnes

- Nous comptons avec environ 350 participants, max. 50 bénévoles (départ et arrivée) et max. 50 accompagnants. Nous nous situons donc clairement en-dessous de la limite des 1000 personnes.
- Les coordonnées (**Nom, prénom, NPA et numéro de téléphone**) de toutes les personnes doivent être saisies (voir annexe).
 - **Bénévoles**
Les coordonnées seront saisies avant la manifestation (liste des bénévoles). Lors de la prise du service, les bénévoles recevront un bracelet de couleur. Ce bracelet permet d'accéder librement à la zone de restauration confinée.
 - **Participant(e)s**
Les coordonnées seront saisies via l'inscription (voir annexe) et via le formulaire (confirmation de participation remis par le chef d'équipe avec NPA et numéro de téléphone). Ce formulaire doit être remis au plus tard lors de la distribution des dossards.
Lors du débarquement, les participants reçoivent une marque distinctive (bracelet). Ce bracelet donne un accès illimité à la zone de restauration confinée. La couleur du bracelet renseigne sur la zone attribuée dans la cantine (bleu et jaune à Bienne ; bleu, jaune et rouge à Soleure). Les différentes zones sont marquées en conséquence (à Bienne par des nappes bleues et blanches ; à Soleure par des nappes bleues, blanches et rouges et une signalétique adéquate).
 - **Accompagnants/Tiers**
Ces personnes doivent laisser leurs coordonnées lors de l'entrée dans la zone de restauration confinée et reçoivent ensuite un bracelet d'accès.

Toutes les personnes doivent être informées sur place que lors du choix d'un secteur, il n'est ensuite plus possible d'en changer.

Les listes de coordonnées complétées sur place doivent être remises à Annette Stampfli et seront conservées durant 10 jours. Les listes de bénévoles doivent être sauvegardées sur notre système de sauvegarde.

3. Responsabilité de l'application du concept

Le présent concept s'appuie sur les règles de l'office fédéral de la santé publique (OFSP) pour le sport ainsi que sur le concept de protection pour les compétitions de Swiss Athletics.

L'association Bilac, représentée par la préposée au COVID-19, assume la responsabilité de l'application et du respect des exigences contenues dans ce concept.

En outre, chaque athlète et toutes les personnes impliquées sont tenues au respect de ce concept, dans l'intérêt de l'aviron et envers toute la population dans un esprit de solidarité et de responsabilité individuelle. Les mesures nécessaires au respect du concept doivent être appliquées de manière conséquente.

4. Matériel nécessaire

- 7 toilettes mobiles avec eau courante (4 Neuchâtel, 3 Bienne ou Soleure)
- 200 masques de protection pour les bénévoles ou les participants sans masques
- 16 distributeurs de désinfectant
- 10 litres de désinfectant
- 20 affiches (10 en allemand / 10 en français) pour l'information des visiteurs et participants
- bracelets de couleur bleue, jaune et rouge
- listes pour la saisie des coordonnées
- bande autocollante jaune pour le marquage au sol
- 24 piquets pour le marquage de la distance minimale dans la tente de restauration
- matériel pour la séparation de la cantine en deux parties distinctes (2 couleurs de nappes différentes)
- bande de marquage rouge et blanche pour la délimitation de la zone de restauration

5. Communication

Le concept de protection est publié sur le site internet de la Bilac et expliqué aux bénévoles par les chefs de ressort avant leur engagement. Les participants seront informés du concept de protection par newsletter environ 10 jours avant la manifestation.

Thomas von Burg
Président du CO